



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY  
DU 2 OCTOBRE 2017 A 20H15**

**Ordre du jour**

1. Appel
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017
  3. Assermentation de M. Pierre Adrien Semoroz
  4. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme
  5. Nomination d'un membre à la Commission de recours
  6. Communications du Bureau
  7. Communications de la Municipalité
  8. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
  9. Préavis no. 13 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018
  10. Préavis no. 14 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de CHF 283'824/TTC pour les travaux de réaménagement des trois carrefours situés sur la route F.-L. Duvillard et d'une modération de trafic
  11. Propositions individuelles et divers
- 
1. **Appel**  
32 personnes sont présentes (après assermentation), 6 personnes sont excusées (P. Blanchard, E. Bolay, E. Bouendé Tomfeun, F. Carollo, C. Goeffroy Bourné, J.-L. Jacquinod.), 2 absentes (D. Lemme, V. Tschopp). La majorité est fixée à 17 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.
  2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017**  
La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.  
  
**Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.**
  3. **Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal**  
En remplacement de M. A.-F. Hess, M. Pierre Adrien Semoroz est assermenté. Le Président lui remet un règlement du conseil communal.
  4. **Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme**  
M. Xavier Boquillon est élu par acclamation.
  5. **Nomination d'un membre à la Commission de recours**  
Mme Marie-Danièle Guex est élue par acclamation.
  6. **Communications du Bureau**  
Le Président a eu une séance avec Mme Chantal Turin, Préfet. Il informe les rapporteurs des commissions que, si les noms des membres présents sont mentionnés dans le

rapport et que les conclusions sont prises de manière collégiale, la signature du rapporteur suffit. Un rapport de minorité peut toujours être rendu.

Le Président lit la lettre du 19.07.2017 de Mme Patricia Sauty concernant la pose d'un revêtement phono-absorbant à la route de St-Cergue.

Le Président lit une lettre du 15.09.2017 de Mme Patricia Sauty.

## **7. Communications de la Municipalité**

### **S. Schmidt**

Concernant M. Zumberi, gérant de l'auberge communale, le Syndic informe que de nouveaux retards de paiements se sont accumulés et que la Municipalité a sollicité la Commission de conciliation des baux et loyers pour trouver un accord à l'amiable. L'avocat de M. Zumberi a refusé et la séance a été annulée. La régie lui a ensuite envoyé une lettre comminatoire le mettant en demeure de verser les sommes dues dans un délai de soixante jours, soit à fin octobre. Par les journaux, la Municipalité a appris que M. Zumberi avait repris la gérance d'une auberge à Bassins. Lors d'un entretien, il a confirmé au Syndic qu'il désirait rester à Tannay et que c'était son frère qui reprenait l'auberge de Bassins. Comme celui-ci n'a pas de patente, il partagera son temps entre les deux établissements. M. Zumberi a confirmé son intention de se mettre à jour dans ses loyers pour fin octobre. En clair, l'aubergiste n'a pas l'intention de s'en aller spontanément et la Municipalité a ouvert un dossier auprès de son assurance juridique, qui prendra en charge d'éventuelles et nouvelles procédures auprès des tribunaux.

Le 21 septembre, le Syndic et M. Arnaud Weil ont participé à une séance du Conseil intercommunal du Conseil régional. Les nouveaux statuts ont été adoptés et le Conseil a voté un montant de 1'300'000 francs pour les travaux de réaménagement de la route Suisse entre Mies et Founex. En conséquence, les travaux pourraient commencer en mars prochain.

La manifestation du 1<sup>er</sup> août s'est bien déroulée et l'oratrice a été appréciée. Merci à l'Amicale, qui a parfaitement assuré la logistique, soit le repas de midi et l'accueil des concitoyens de Chavannes-des-Bois, Mies et Tannay. Le feu d'artifice était de toute beauté et la fanfare de France a donné une sympathique prestation.

La fête annuelle du village organisée par l'Amicale du 30 juin au 2 juillet a connu une belle affluence malgré un temps maussade.

La sortie des aînés a eu lieu jeudi dernier ; 80 personnes se sont rendues aux Pléiades.

### **N. Finkelstein**

L'enrobé bitumineux sera posé les 11 et 12 octobre à la déchetterie, qui sera fermée ces deux jours. Un tous ménages sera distribué.

Lors de la dernière séance du Conseil, décision a été prise de dissoudre l'entente intercommunale pour la STEP. Le conseil d'administration devait procéder à la liquidation. Tannay recevra CHF 57'397.86 et Mies CHF 70'818.99. La comptabilité était tenue de manière impeccable. Cet argent sera versé à la réserve pour l'épuration des eaux.

Des modifications ont été apportées depuis octobre 2016 à la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire), qui ont péjoré la situation à Tannay. Les chiffres ont été communiqués par le canton la semaine passée. D'autres communes ont dû réaffecter des parcelles en zone agricole, alors qu'elles étaient en zone à construire. La Municipalité mettra une annonce dans la FAO, la Côte et sur le site Web pour informer la population qu'il faut s'adresser à la Municipalité avant de démarrer une étude coûteuse ou de faire des travaux. En cas de démolition et reconstruction, la situation n'est pas claire. La Municipalité discutera avec le canton.

Concernant la zone lacustre, le mandat du groupe de réflexion était de faire une proposition aux Municipalités ; il n'avait pas de pouvoir ni de budget, il voulait intégrer les suggestions des habitants et intégrer les aménagements de la route suisse. Le groupe a présenté ses propositions lors de la séance du 13 septembre réunissant les deux Municipalités et le groupe. Ayant rempli son mandat, celui-ci a été dissout. Les

Municipalités ont créé un comité de pilotage pour le projet avec deux municipaux de Tannay et deux de Mies. Les deux Municipalités sont en parfait accord ; il n'y aura pas d'investissement lourd avant qu'elles soient assurées d'un soutien fort des habitants. Une votation consultative sera organisée dès que les informations nécessaires auront été définies. Jusqu'à ce jour, CHF 20'000 ont été dépensés au total, partagés 50%-50% entre Mies et Tannay. Finalement, un préavis sera soumis au Conseil.

#### **G. van Gelder**

Concernant la route des Pralets, G. van Gelder a contacté M. Tille, conseiller technique de la circulation au Bureau de prévention des accidents (BPA), qui est venu de Berne pour voir sur place la problématique et suggérer des solutions. Première constatation, les îlots sont utiles, car ils ralentissent la vitesse et leur position est correcte par rapport à la configuration de la route. Deuxième point, le résultat de son analyse insiste sur le manque de visibilité sur ce secteur, qui empêche les automobilistes d'anticiper l'arrivée d'un véhicule dans l'autre sens. Il préconise d'améliorer en priorité cette visibilité. Son rapport dit que, sur le côté droit en sortie du chemin des Vieux-Saules, aucune végétation dépassant les 60 cm de hauteur depuis le niveau de la chaussée ne doit être tolérée, ceci en toute saison. A l'intérieur de la courbe, une berme de dérasement de 120 cm de largeur à compter du bord intérieur de la chaussée doit être réalisée. Sur cette berme, aucune végétation dépassant les 60 cm de hauteur depuis le niveau de la chaussée, ceci en toute saison, ne doit être tolérée. Ce sont donc les termes du rapport de M. Tille et, c'est sur cette base, la Municipalité a écrit aux occupants des parcelles concernées pour leur expliquer la situation. Elle ira aussi directement sur place pour convenir avec eux des mesures qu'ils devront prendre.

Les travaux de réhabilitation de la RC1 entre Mies et Founex devraient démarrer fin mars 2018, toutes les instances ayant donné leur accord sur le projet et son financement. Ils commenceront par les giratoires, à Tannay au bas de la route Duvillard, près du port, ainsi qu'à Founex au niveau de la rue de la Courte-Raie. Ensuite, le chantier repartira de Mies en direction de Coppet par tronçons de 300 m environ. Simultanément, un chantier sera ouvert de Coppet direction Founex. La route restera en double sens durant toute la durée des travaux, à part une courte période où des feux seront installés quand le chantier sera proche de Coppet, la route étant moins large. Les travaux devraient durer 2 ½ ans.

La première phase des travaux de la route Suisse à l'entrée de Versoix devrait s'achever en décembre. Lors de la deuxième phase, la route Suisse sera mise en sens unique en direction de Lausanne. La partie entre le giratoire de la Buna et le croisement avec le chemin de Montfleury restera en double sens. Il sera ainsi possible d'emprunter le chemin de Montfleury, qui sera mis en sens unique pour pouvoir mieux absorber le trafic, en particulier au niveau du Collège du Léman. Au bout du chemin de Montfleury, il sera possible d'aller à droite direction le giratoire et la route de l'Etraz ou d'aller à gauche pour rejoindre la route Suisse plus loin à Versoix. Un tous ménages sera distribué avant les travaux pour expliquer le plan de circulation.

Des contrôles radars sont régulièrement effectués par la police à la route de St Cergue. Les résultats sont variables d'un contrôle à l'autre, mais le taux d'infraction dépasse en général la moyenne du canton. En moyenne, 5% des véhicules sont en infraction. Pour inciter les automobilistes à lever le pied, la Municipalité a décidé d'installer un radar informatif fixe en direction de Commugny. Les conducteurs sont rendus attentifs qu'ils sont en dépassement de vitesse et qu'ils doivent ralentir.

Après de nombreux rappels de notre part au Canton sur l'état déplorable de la RC3 (route menant du giratoire en direction de la déchetterie), la Municipalité a appris que le Canton allait réparer la route durant les vacances scolaires du 9 au 20 octobre. La route sera fermée durant cette période, sauf aux bus des TPN. Un tous ménages sera distribué pour expliquer comment arriver à la déchetterie. Ces travaux seront provisoires et, en principe en 2020, une réfection complète de la route et de son soubassement sera faite. Ces travaux de grande envergure nécessiteront la fermeture de la route pendant une assez longue période. Le tapis final sur toute la surface de la déchetterie sera posé durant la

même période et la déchetterie sera fermée pendant 2 jours. Ce sera aussi expliqué dans un tous ménages.

#### **N. Pulver Piccot**

Le nombre d'élèves en Terre Sainte a augmenté tant au niveau primaire (1380 élèves pour 71 classes) qu'au niveau secondaire (488 élèves pour 26 classes). L'augmentation dans le primaire a eu pour conséquence une fréquentation augmentée pour le pré- et parascolaire. Actuellement, 1000 enfants sont accueillis dans les différentes structures (crèches, accueil familial de jour et unité d'accueil de la petite enfance). Le réseau de Terre Sainte remplit les conditions d'accueil prescrites par les modifications de la Laje (Loi sur l'accueil de jour des enfants). La nouvelle crèche de Crans a ouvert à fin août et celle de Chavannes-des-Bois ouvrira en automne 2018. Statu quo pour la piscine-patinoire, la commune de Coppet n'ayant pas pu statuer sur l'opposition, car elle est en attente des préavis cantonaux.

#### **D. Rudaz**

Dans l'annexe du château, des locataires, qui avaient de la peine à payer, ont quitté l'appartement. Celui-ci sera refait tout de suite pour éviter de trop grosses pertes de loyers. Le coût estimatif des travaux est de 40 à 50 mille francs. Le préavis sera présenté en décembre 2017.

#### **8. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**

Rien à signaler

#### **9. Préavis no. 13 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018**

D. Rudaz présente le préavis. Le rapport de la commission des finances est favorable. La parole n'est pas demandée.

**Le préavis no. 13 et accepté à l'unanimité.**

#### **10 Préavis no. 14 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de CHF 283'824/TTC pour les travaux de réaménagement des trois carrefours situés sur la route F.-L. Duvillard et d'une modération de trafic**

G. van Gelder présente le préavis. Le Président ouvre la discussion.

La Municipalité prend note de la demande d'aménagement de l'arrêt de bus au bas de l'avenue F.L. Duvillard, dans le sens de la montée. Un stop à la sortie du chemin des Vallières sur la route F.-L. Duvillard est jugé nécessaire. G. van Gelder rapporte que le Voyer insiste pour que ce soit une priorité de droite, mais la Municipalité rediscutera ce point avec le Voyer. G. van Gelder explique qu'une priorité partagée en zone 30 est que conducteurs et piétons doivent être attentifs. Un passage piéton, où les piétons ont la priorité, a été admis en dérogation de la zone 30. En dehors des passages piétons, les voitures ont la priorité. Les pots de fleurs ne sont pas une bonne façon de modérer la vitesse. Ils sont cause d'accidents et génèrent non pas un ralentissement mais des arrêts, de la pollution et du bruit. G van Gelder rappelle qu'il restera trois pots dans la descente (celui d'en bas sera enlevé) et que cela ne cause pas de blocages de circulation. Le Voyer et les ingénieurs sont très favorables à les laisser. On roule trop vite à Tannay par rapport à la largeur des routes. A la sortie du chemin des Cerisiers sur la route F.-L. Duvillard, la visibilité est assurée avec des miroirs. On revient sur la décision du 30 km/h parce que des conducteurs ne le respectent pas et qu'on ne peut pas les amender. G. van Gelder confirme que la zone 30 restera dans le village, sauf à la route F.L. Duvillard, où il n'y que très peu de circulation parallèle et où il y a un trottoir. Revenir à une zone 50 permettra de créer des stops. Les seuils vont ralentir la circulation. Remonter

le passage piéton au-dessus de la route de Malcroissant n'est pas une bonne idée, car les gens venant de la gare vont couper le carrefour et prendre le raccourci.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 14 est accepté par 25 oui, 5 non et 2 abstentions.**

#### **11. Propositions individuelles et divers**

Le Président lit un courrier de M. Polydor (phono-absorbant) et relève que le contenu n'est pas tout juste. Une personne ne peut pas demander un crédit en assemblée. Le Conseil rapporte sur un préavis.

M. Polydor demande l'application de la Loi fédérale sur le bruit, qui fixe un délai au 30.03.2018 pour l'octroi de la subvention pour l'assainissement du bruit. Il relève que la Municipalité en a eu connaissance de cette obligation en 2011, mais qu'elle n'a rien fait. G. van Gelder rappelle que la Municipalité avait mandaté un bureau d'études pour vérifier l'état de la route. Celui-ci a rendu un rapport très technique, indiquant notamment qu'aucun renforcement n'était requis pour supporter le trafic prévisionnel ces prochaines années. La route, refaite en 2008, a été jugée en parfait état. L'évaluation de la subvention par le bureau d'ingénieurs se situe entre 11 et 14000 francs. Le phono-absorbant est plus fragile et nécessite une couche de fonds plus solide et d'autres travaux annexes, qui ne sont pas subventionnés, ce qui explique le faible montant de la subvention par rapport aux coûts des travaux. G. van Gelder relève qu'avec une subvention, il restera environ 130'000 francs à charge de la commune. Il estime qu'il faut dépenser l'argent à bon escient. La commune a l'obligation de mettre de phono absorbant lorsqu'elle réalise des travaux mais, comme l'indique le courrier du canton, c'est la commune qui décide quand elle veut le faire et dans quel délai. Le Syndic attire l'attention sur le fait que deux projets de construction importants sont en cours, la RC1 et la mise en 50km/h de la rue F.L. Duvillard. Il est d'avis qu'il ne faut pas s'engager dans un projet routier qui n'est pas indispensable.

Le Président propose un vote d'entrée en matière. Si le Conseil vote oui, la Municipalité entre en matière et les travaux démarrent après étude et demande de crédit ; s'il vote non, le projet est abandonné.

**Le résultat du vote est 2 oui, 21 non et 9 abstentions.**

M.-N. Favarger Schmidt demande qui sont les municipaux nommés au Copil de la zone lacustre. N. Finkelstein répond qu'il s'agit de lui-même et de G. van Gelder. Les noms des représentants de Mies seront communiqués après confirmation par la commune.

N. Heinzelmänn demande si le mur construit en bordure de la propriété de M. Grund à la route des Pralets est une erreur. N. Finkelstein informe que le mur a été rabattu à 60 cm de hauteur et qu'il n'a rien trouvé dans les lois qui interdisent de construire les clôtures au bord de la route. Le désavantage, c'est que la route ne peut plus être élargie.

M. Martinez Castro relève qu'à l'arrêt de bus de la gare de Coppet il n'y a pas de bancs ni de protection pluie/soleil. Le Syndic en parlera de manière informelle aux autorités de Coppet. Il suggère à Mme Martinez Castro d'envoyer un courriel à la commune de Coppet.

A. Mir demande si la commune pourrait être informée des travaux des associations qui s'occupent du bruit autour de l'aéroport. Le Syndic rappelle que Tannay fait pas partie de l'Association des communes riveraines de l'aéroport et que les communes de Terre Sainte sont représentées par un conseiller de Mies. Il fera une démarche pour que de temps en temps le représentant de Mies nous informe sur ce qui se fait contre le bruit.

M.-N. Favarger Schmidt fait savoir que, dans le canton de Genève, les TPG (Transports publics genevois) louent des petits bus à des compagnies privées pour les heures où le trafic est moins dense. G. van Gelder en parlera aux TPN lors d'une réunion.

G. Caillet a constaté la dépose des portails en fer forgé à l'entrée du château. G. van Gelder confirme qu'ils ont été enlevés il y a 3-4 jours. L'un des piliers a été bousculé par deux fois par des camions et les chauffeurs n'ont pas laissé de carte de visite. L'entreprise remettra les portails en ordre et les fixera différemment.

G. Caillet a constaté que Tannay a augmenté le prix de la carte CFF à CHF 45, alors que d'autres communes les vendent à 30 ou 40 francs. G. van Gelder répond qu'il s'agit d'une décision municipale. La vente des cartes est systématiquement déficitaire et systématiquement le prix des transports augmente. L'impact sera évalué après quelques mois. Le Syndic ajoute que la commune achète ces cartes à 45 francs et les met à disposition du public. Certaines communes appliquent des prix différents pour les résidents.

G. Caillet demande quel est l'avenir du camping de Tannay. G. van Gelder confirme que la décision a été prise de fermer le camping dans le cadre de l'étude sur la zone lacustre pour mettre cette zone à disposition des habitants. Il estime que ce serait dommage de ne pas mettre cette zone à disposition des citoyens de Tannay. Il projette d'en faire une zone verte avec des équipements ludiques pour les jeunes et moins jeunes. Les quatre familles qui vont régulièrement au camping ont été informées dès le mois d'avril 2017. Les sanitaires ne sont pas présentables. M. Polydor craint que tout le canton de Genève ne vienne faire des grillades. Pour G. van Gelder, la commune édictera un règlement. K. Reynisdottir demande si la commune peut supprimer ce camping. N. Finkelstein rappelle que la Municipalité a soumis un PPA indiquant la suppression du camping et que le canton n'a pas fait de remarque en 2015. Pour rappel, le terrain appartient à l'Etat. J. Monney propose de mettre des petits chalets pour location saisonnière. D. Rudaz relève que le terrain est en zone verte, donc inconstructible.

Le Syndic revient sur la lettre de Mme Sauty en relevant qu'elle est coutumière de ce genre de courrier. Il n'apprécie guère le ton de ces critiques, mais ajoute que la Municipalité lui répond à chaque fois parce qu'elle a évidemment le droit de faire connaître son point de vue. Il pense qu'elle ne connaît pas quelles sont les responsabilités des uns et des autres. Il rappelle que la Municipalité prend l'initiative des projets qui lui semblent nécessaires pour le bien de la commune et de ses habitants et présente un préavis au Conseil qui décide finalement.

Le Président clôt la séance à 23h et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :

  
Gilbert Caillet



La Secrétaire :

  
Liselotte Ramseyer